

« Art du changement »

Centre de conseil, thérapie et formation

Septembre 2018

Conditions générales- règlement pour les formations

Généralités

1. La durée des formations ainsi que les horaires sont fixés par le centre de formation. Les pauses sont prévues le matin, à midi et l'après-midi.
2. Sauf exception, le centre de formation n'organise pas les repas de midi. Les pauses du matin et de l'après-midi sont prises en charge par le centre.
3. Les contenus et supports de cours restent la propriété du formateur/de la formatrice et du centre (copyright). Toute utilisation à des fins de formations ou commerciales sont soumises à l'approbation du formateur/ de la formatrice concerné-e.
4. Les formateurs-trices se réservent le droit d'apporter toutes modifications qu'ils/elles jugeraient nécessaires à la bonne marche des formations.
5. Les institutions ou organismes souhaitant une formation spécifique en font la demande directement au secrétariat. Elles sont soumises aux mêmes conditions générales que les particuliers.
6. Les formations ont lieu lorsqu'un minimum de huit participants est atteint.

Inscriptions et paiements

7. Les personnes intéressées par une formation complètent le formulaire d'identification (pour la première inscription ou en cas de changement d'adresse) et le formulaire d'inscription. Elles les envoient complétés et signés soit par e-mail, soit par courrier postal au centre de formation. Les formulaires incomplets et non signés ne sont pas pris en considération. Les personnes intéressées recevront un bulletin de versement afin de s'acquitter d'un acompte de 100.- par formations dans les 10 jours.
8. Une fois le nombre minimum de participants requis pour l'ouverture d'une formation, une confirmation d'inscription est envoyée aux personnes concernées au minimum 10 jours avant le début de la formation mais en principe dans un délai raisonnable de 30 jours.
9. L'inscription à une formation devient définitive (annulation qu'en cas de force majeure) dès la réception de l'acompte par le secrétariat.
10. En cas d'inscriptions tardives (dans les 15 jours précédents le début de la formation), la personne concernée est priée de prendre directement contact avec le secrétariat (formation@art-du-changement.ch)
11. De manière générale, le paiement de la formation choisie se règle *en totalité* (acompte déduit) au moins 10 jours avant le début de la formation (cachet de la poste ou du débit bancaire faisant foi).
12. Sauf exception et cas de force majeure, les frais d'inscription non payés dans les dix jours précédents le début de la formation impliquent l'annulation de l'inscription *sans remboursement de l'acompte ni possibilité de report du dit acompte pour une autre formation* (dédommagement pour frais administratifs).
13. En cas d'annulation d'une formation par le centre une fois celle-ci confirmée, le centre procédera à un remboursement complet des frais, acompte compris. Les personnes concernées bénéficieront d'une priorité de traitement lors de leurs prochaines inscriptions.
14. Les journées de formation manquées par les participants ou les annulations d'inscription sans motif valable ne donnent droit à aucun remboursement.

